

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE487

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 35 par la phrase suivante :

La France consacre au moins 0,15 % de son revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés conformément à ses engagements pris dans le cadre du programme d'action d'Addis-Abeba.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compléter le Cadre de Partenariat Global (CPG) en faisant du respect du critère consistant en l'atteinte de 0,15 % du RNB consacré aux pays les moins avancés (PMA) un des objectifs essentiels et marquant de ce projet de loi. En cela, la France ne ferait que rappeler tout en lui donnant une valeur normative un de ses engagements internationaux pris dans le cadre du programme d'action d'Addis-Abeba.